

## Impact de la gouvernance politique dans la gestion des conflits éleveurs-agriculteurs au Tchad

*NDIKWE Tchago<sup>1</sup>, DOMWA Fonretouin<sup>2</sup>*

1. Enseignant-chercheur, Département de sociologie, Université de N'Djaména  
tchagondikwe@yahoo.fr

Tel : +235 66 52 72 53

2. Doctorant, Département de sociologie et anthropologie, Université de Maroua, fonretouindomwa@gmail.com

Tel : +235 60 30 68 82

Article soumis le 18/04/2024 et accepté le 28/06/2024

Réf : AUM11-0105

**Résumé :** Le conflit éleveurs-agriculteurs est une des composantes du conflit intercommunautaire. Sa récurrence n'est pas à démontrer. Il est observé que cette question sociale se pose de plus en plus avec acuité et actualité au Tchad. La présente étude, essentiellement théorique, vise donc à comprendre le conflit éleveurs-agriculteurs comme le symptôme d'une crise de gouvernance politique dans un pays de diversité ethnique, culturelle et religieuse. Ce type de conflit a existé dans l'histoire lointaine du pays. Toutefois, depuis 1990, il prend de plus en plus de l'ampleur et se complexifie avec l'implication d'autres acteurs majeurs de la vie publique qui sont les gouvernants politiques, les hauts gradés de l'armée nationale, les autorités administratives locales ainsi que les leaders communautaires et associatifs. De son côté, au lieu d'être une solution efficace et définitive, la gouvernance politique contribue à accentuer les conflits entre les éleveurs et les agriculteurs dans la mesure où ceux qui détiennent le pouvoir de décision peinent à atténuer les antagonismes par des mécanismes pertinents de résolution pacifique des conflits. Pour cette étude, il était nécessaire de recourir à une approche compréhensive dans le sens durkheimien du terme. La convocation des prédécesseurs et des sources théoriques ont permis de peaufiner cette thématique. Les résultats mettent en exergue l'évidente implication de plusieurs acteurs dans les différents conflits éleveurs-agriculteurs dont les plus importants sont les gouvernants politiques, saisis par le devoir public et citoyen d'une part et mus par l'intérêt personnel ou communautaire d'autre part.

**Mots-clés :** conflit, éleveurs-agriculteurs, gouvernance politique, Tchad.

## The impact of political governance on the management of conflicts between livestock breeders and farmers in Chad

**Abstract:** *The breeder-farmer conflict is one of the components of the intercommunity conflict. Its recurrence does not need to be demonstrated. It is observed that this social question is becoming more and more acute and topical in Chad. The present study, essentially theoretical, therefore aims to understand the breeder-farmer conflict as the symptom of a crisis of political governance in a country of ethnic, cultural and religious diversity. This type of conflict has existed in the distant history of the country. However, since 1990, it has grown more and more in scale and become more complex with the involvement of other major players in public life who are political leaders, senior officers of the national army, local administrative authorities, as well as community and association leaders. For its part, instead of being an effective and definitive solution, political governance contributes to accentuating conflicts between breeders and farmers to the extent that those who hold decision-making power struggle to alleviate antagonisms through relevant mechanisms of peaceful resolution of conflicts. For this study, it was necessary to use a comprehensive approach in the Durkheimian sense of the term. The convening of predecessors and theoretical sources made it possible to refine this theme. The results highlight the obvious involvement of several actors in the various breeder-farmer conflicts, the most important of which are political leaders, seized by public and civic duty on the one hand and driven by personal or community interest on the one hand, somewhere else.*

**Keywords:** *conflict, herders-farmers, political governance, Chad.*

### Introduction

Les conflits sont indubitablement le fait des êtres vivants : les végétaux se disputent des espaces et s'étouffent spontanément ; les animaux se battent et défendent leurs territoires de façon instinctive et les humains se font des conflits pour protéger leurs intérêts contre ceux qu'ils considèrent comme prédateurs. Sous ce rapport, Karl Marx (1848) énonce un principe cardinal qui transcende tous les temps et qui est transposable dans n'importe quelle situation : « l'histoire de toute société jusqu'à nos jours n'a été que l'histoire des luttes de classes ». Les conflits sont réellement ancrés dans la nature de l'être et se perpétuent dans son infinité. Ils supposent « le scénario d'un duel, d'un face-à-face entre deux adversaires déclarés, d'un affrontement ouvert et risqué entre deux volontés

autonomes ») et opposent ainsi un agresseur (ou un groupe d'agresseurs) et une victime (ou un groupe de victimes) dans un format de relations d'assujettissement (Emmanuel Chauvin *et al.*, 2020, p.16). Tout conflit s'inscrit dans cette dynamique où les individus, de façon isolée ou en groupe, s'affrontent pour préserver leur autonomie et leurs intérêts les plus particuliers, cherchent à satisfaire des « buts incompatibles » (Aron, 1984). Il est donc clair qu'en dépit des instruments juridiques de promotion de paix et des droits humains, « l'homme reste menacé dans sa vie, sa dignité et son intégrité » (Fathi Triki, 1998, p.163).

L'Afrique enregistre un nombre de plus en plus élevé des conflits les plus meurtriers qui soient : des conflits communautaires aux conflits armés y compris le terrorisme violent en passant par des conflits politiques qui ont souvent mis à mal ses capacités de développement avec des conséquences désastreuses en terme politique, économique et social. Selon Leif Brottem (2021, p.1), « la violence entre agriculteurs et éleveurs en Afrique (particulièrement en Afrique de l'ouest et en Afrique centrale) a augmenté au cours des dix dernières années ». Cette hausse de conflit est observable à travers sa récurrence et l'ampleur qu'il prend sur l'espace public africain. Le Tchad n'est pas en reste. Depuis 2010, sur l'ensemble du territoire tchadien, plus de 500 morts dus aux conflits violents, y compris les conflits éleveurs-agriculteurs, sont enregistrés chaque année (Saverio Krätli et Camilla Toulmin, 2020, p.25). Selon les auteurs, ce nombre ne cesse d'augmenter depuis 2014.

Dans le cadre de cette étude, l'accent sera mis uniquement sur le conflit éleveurs-agriculteurs qui sont récurrents ces dernières années : depuis la fin des années 1980, « les affrontements violents se sont multipliés » (Claude Arditi, 1999, p.570) du fait d'une multiplicité des facteurs nouveaux ou anciens.

## **1. Méthodologie de recherche et clarification conceptuelle**

L'appréhension de cette problématique passe par une approche compréhensive et une fouille systématique de la documentation

autant disponible que riche en contenu. La recherche documentaire est donc essentielle pour saisir l'essentiel cette thématique.

Pour mieux entrer dans le vif du sujet, il est nécessaire de mettre en exergue le concept de conflit éleveurs-agriculteurs. Avant d'y arriver, il faut dire que les éleveurs sont constitués en général des *peuls* ou *bororo* et des arabes. Contrairement aux éleveurs autochtones sédentaires, les éleveurs arabes et peuls sont en constant déplacement de manière périodique ou saisonnière. Or, les agriculteurs sont issus des populations autochtones, mais qui, à la recherche des terres fertiles ou des nouvelles terres cultivables, étendent les surfaces de leurs champs. Ce qui entraîne généralement des conflits dits « conflits éleveurs-agriculteurs ». De ce qui précède, le conflit éleveurs-agriculteurs est tout affrontement meurtrier ou non qui oppose les éleveurs et les agriculteurs au sujet de la dévastation des champs ou d'usage d'eau appartenant aux populations autochtones. Il est donc une composante du conflit intercommunautaire.

## **2. Résultats**

### **2.1. Récurrence des conflits éleveurs-agriculteurs : de la vulnérabilité à la résilience**

L'agriculture tchadienne est dominée par la culture du sorgho, de sésame, du riz, d'arachide, de spiruline (elle est cultivée sur des sols riches en sels minéraux ; au Tchad, elle est cultivée aux abords du Lac-Tchad en général par des femmes kanembou), de canne à sucre, du coton, d'oignon, du blé, de patate (Gouataine Singué Romain, 2018 ; PND 2017-2021, p.45). Elle est structurée en fonction des zones géographiques et du climat. L'élevage tchadien, qui occupe plus de 40% de la population totale bien qu'insuffisamment développé, est dominé par les caprins (30 519 349), les ovins (26 436 170), les bovins (24 892 098), les camelins (6 413 521) et bien d'autres tels que les porcins et la volaille (RGE, 2015, p.30). Le grand sud du pays est du domaine de l'agriculture et le grand nord est du domaine de l'élevage. Dans les deux cas, l'élevage et l'agriculture cohabitent ; au nord, toutefois, l'agriculture est

pratiquée autour des oasis sur des petites superficies. Ceci pour dire que les relations entre les producteurs agricoles et les producteurs pastoraux ne datent pas d'aujourd'hui et n'ont pas été toujours conflictuelles. Dès le départ, c'est-à-dire jusqu'au début des années 1980, il y a une sorte d'« économie d'échanges entre éleveurs et agriculteurs », car « les éleveurs pouvaient (...) s'approvisionner en céréales (mil et sorgho), en arachide, ou en légumes séchés » sur des marchés communs (Arditi, 1999). Cependant, ces dernières années, elles sont perturbées par des facteurs divers et avec une récurrence qui ne garantit pas la fin prochaine de ces conflits.

Comme il était précédemment démontré, le conflit, dans son sens le plus épars, a existé avec la première forme embryonnaire de la vie en société. Il en va de même du conflit qui anime les relations entre éleveurs et agriculteurs. Ainsi, les relations historiques entre éleveurs et agriculteurs sont des « rapports contradictoires et conflictuels », pour reprendre les termes de Guy Rocher (1969). Ces relations le sont parce qu'elles sont fondées sur des intérêts autonomes qui s'opposent dans le discours et sur le terrain.

Dans le contexte de la présente étude, il faut prudemment éviter la tentation d'attribuer l'avènement du conflit éleveurs-agriculteurs à l'ère de la démocratie et du pluralisme politique survenue en 1990 avec la prise du pouvoir par le Mouvement Patriotique du Salut (MPS), renversant ainsi le régime de Hissein Habré. Toutefois, l'ère démocratique y a contribué de façon significative, puisqu'au nom de la liberté et du ressentiment ethnique historiquement constitué, l'État a perdu de sa force face aux groupes sociaux devenus puissants. Avant l'indépendance du 11 août 1960 et quasiment deux décennies après, l'on observait « l'installation de nombreux éleveurs » mais aussi « leur forte insertion dans l'économie monétaire » des zones agricoles du sud du pays (Arditi, 1999, p.562). Par conséquent, le pays enregistrait de rares conflits entre éleveurs et agriculteurs. À partir des années 1990, avec des pics qui débutent dans les années 2010, les conflits éleveurs-agriculteurs ont pris une ampleur vertigineuse en raison de la raréfaction des

ressources due aux perturbations climatiques, aux antécédents historiques et à la faiblesse de la gouvernance politique d'y apporter des réponses efficaces et efficientes.

La récurrence des conflits entre les éleveurs et les agriculteurs est donc mesurable à travers leur vulnérabilité, c'est-à-dire des éleveurs qui doivent se déplacer à la recherche des pâturages et d'eaux et des agriculteurs qui doivent étendre leurs surfaces cultivables pour survivre. Donc, lorsque les surfaces cultivables sont restreintes sous la pression des activités pastorales ou lorsque les aires de pâturage sont occupées par des cultures, il est évident que cela produise des victimes et menace l'autonomie et la survie d'une partie en défaveur de l'autre partie. Dans ce contexte, pour faire face aux nouveaux défis, les éleveurs ou les agriculteurs développent des capacités de résilience pour reconquérir le pouvoir d'autonomie dans leur domaine qu'ils perdent face à la progression résiliente des autres qui font avancer leurs intérêts de survie. D'où l'émergence des conflits, parfois violents, complexes et pérennes.

À partir de l'ère de la démocratie, alors que l'espoir d'un Tchad de liberté prenait forme, les conflits éleveurs-agriculteurs ont émergé et se sont développés irréversiblement et irrésistiblement. Les facteurs qui les justifient sont divers. Il s'agit de prime abord des aléas climatiques. Le Tchad est régulièrement victime des perturbations climatiques qui ont d'énormes impacts sur les productions agropastorales mais aussi sur les conditions de vie des populations suffisamment éprouvées. D'après Gouataine (2018, p.239), « les variabilités pluviométriques [que connaît le Tchad dans sa partie soudanienne] ont bouleversé les systèmes agricoles et perturbé le calendrier paysan ». La sécheresse et l'inondation sont deux autres événements climatiques récurrents enregistrés dans le pays et qui contraignent les éleveurs et les agriculteurs à réinventer des stratégies de résilience, ce qui ne va pas sans conséquence. En d'autres termes, la variabilité accrue des pluies ou la baisse de la pluviométrie, les récurrentes sécheresses, la dégradation des terres arables et bien d'autres (PND, 2017) sont les signes précurseurs qui

balisent la voie aux conflits éleveurs-agriculteurs. L'inondation de 2021, par exemple, a détruit des champs et occupé des espaces de pâturage dans le méridional et le centre du pays, ce qui a plongé de nombreux ménages d'éleveurs et d'agriculteurs dans la détresse. L'occupation illégale des réserves pour l'agriculture ou pour le pâturage est un facteur non de moindre. Au Sahel, « l'espace pastoral s'est rétréci sous la pression d'une agriculture de plus en plus consommatrice d'espace » et « les défrichements ont souvent touché les ressources clefs du milieu pastoral, comme les vallées, les bas-fonds et les abords fluviaux et lacustres » (Brigitte Thébaud, 1995, p.50). Ce même constat est fait au niveau du Tchad dans sa partie sahélienne et soudanienne. Lorsque les éleveurs occupent des espaces cultivables, il n'y a pas de doute que la voie est ouverte aux conflits. Inversement, l'occupation des espaces réservés au pâturage via les couloirs de transhumance est source inéluctable des conflits éleveurs-agriculteurs.

Depuis une dizaine d'années, il est constaté l'émergence d'une nouvelle catégorie d'éleveurs. Il est question ici des fonctionnaires de l'État et des hauts gradés de l'armée qui deviennent des « éleveurs par procuration ». Pour Ardit (1999, p.571), dans ce contexte, « les éleveurs (...) (regroupent) (...) des commerçants, des artisans, des militaires ». Il ressort clairement de la déclaration de cet auteur que certains militaires via les hauts gradés de l'armée tchadienne sont des éleveurs. En d'autres termes, ils se constituent des bétails (des camelins, des bovins) et les confient à des bouviers qui reçoivent des avantages en contrepartie du service qu'ils offrent aux « patrons de la ville ». Dans certains cas, les bouviers sont des ex-éleveurs qui ont perdu leur propriété par suite des conditions climatiques dégradantes, de vol, des conflits ou d'épizooties et qui se trouvent en situation de vulnérabilité. Pour assurer la garde et le pâturage des bétails, les bouviers reçoivent des armes à feu et la promesse d'être protégés par leurs patrons. Ce qui contribue à la récurrence et à la complexification des conflits qui surviennent entre les éleveurs et les agriculteurs, lesquels demeurent sur le qui-vive avec la promesse de soutien de leurs parents citadins ayant un

certain pouvoir politique. Un dernier facteur qu'il ne faille pas perdre de vue est la faiblesse du pouvoir politique dans la gestion et le règlement des conflits. Lorsque des conflits surviennent, le pouvoir politique montre sa faiblesse dès les premières heures en communiquant moins ou pas du tout sur l'événement, ensuite en condamnant moins fermement ou pas du tout la violence du conflit. Lorsque les gouvernants politiques décident d'agir pour maîtriser les conflits, ils passent par une négociation à l'amiable, verser d'argent aux victimes par exemple, en foulant au pied toutes les procédures judiciaires et les lois de la République. Un tel agissement affaiblit davantage l'efficacité du pouvoir politique, donc empire la faiblesse de l'État. La dernière partie de cet article sera consacrée essentiellement au facteur lié à la gouvernance politique.

De 1990 à 2023, il y a eu plusieurs conflits meurtriers qui ont eu lieu un peu partout sur le territoire national. Ces conflits ont fait plusieurs centaines de morts, sont à l'origine des handicaps et ont largement contribué à nourrir les tensions communautaires et les velléités à tendance divisionniste comme la dualité « chrétien-musulman », « nord-sud », « doum-sara ».

## **2.2. La morphologie des conflits éleveurs-agriculteurs**

Sur le plan biologique, le concept de morphologie renvoie à la forme ou à la structure de l'organisme vivant. Dans le contexte de cette étude, elle renvoie aux formes que prennent les conflits qui surviennent entre les éleveurs et les agriculteurs.

Il faut déjà dire que les conflits éleveurs-agriculteurs prennent des formes souvent particulières en fonction des facteurs qui les produisent, du contexte culturel, mais aussi des relations historiques que les communautés entretiennent entre elles. Quelles que soient les manifestations du conflit éleveurs-agriculteurs, deux formes principales sont identifiées : conflit éleveurs-agriculteurs de fait et conflit éleveurs-agriculteurs d'institution.

Le conflit éleveurs-agriculteurs de fait est la forme la plus ancienne. Il est provoqué par le fait des bétails qui dévastent des champs par



exemple ou par le fait des agriculteurs qui occupent des espaces cultivables réservés au pâturage ; c'est ce que Brigitte Thébaud (1995) appelle agriculture consommatrice d'espace. La même observation a été faite au Mali où « le manque d'espaces pastoraux et la difficulté d'accès aux marres à cause des champs obstruant le passage (des bétails) constituent des difficultés » pouvant conduire à des affrontements (Sabrina Beeler, 2006, p.8). Ici, les conflits sont intrinsèquement liés à la nature des activités pastorales (besoins physiologiques des bétails à combler) et à la survie des agriculteurs qui n'ont que les champs comme héritage, car « l'agriculture et l'élevage constituent la principale source d'alimentation et de revenus » des Sahéliens dont les Tchadiens (Brigitte Thébaud, 1995, p.37). Les éleveurs transhumants, différents des éleveurs sédentaires, se déplacent de la zone sahélienne vers la zone soudanienne ou méridionale en début de la saison sèche (novembre à mai) et regagnent leur site de départ au début de la saison de pluies (juin à octobre) pour trois raisons : pâturage, eau et débouchés commerciaux pour leurs produits tels que le lait ou le beurre (Sougnabé Pabamé, 2000, p.34). Lors de leur déplacement en suivant ou non les couloirs de transhumance définis depuis 1959 par les gouvernants, leurs bétails peuvent dévaster des cultures ou contribuer à la ratification d'eau. De leur côté, selon Sougnabé (2000, p.36), « face à la pression croissante sur les terres cultivables, les agriculteurs ont adopté une stratégie d'accroissement des surfaces cultivées et aux marquages des terres » et que « cette extension des surfaces cultivées se fait de plus en plus dans les zones marginales, traditionnellement réservées aux pâturages ». Manifestement, les conditions de conflits latentes sont constituées, car il y a donc incompatibilité d'intérêts. Lorsque des mécanismes de dialogue et de négociation ne sont pas mis en place ou ne sont pas respectés s'ils existent, les conflits deviennent la seule voie d'assurer la survie.

Le conflit éleveurs-agriculteurs d'institution est une nouvelle forme de conflit qui émerge et prend d'ampleur au Tchad. Le conflit éleveurs-agriculteurs, appelé également conflit éleveurs-agriculteurs

organisé, est provoqué volontairement et soutenu par des groupes organisés. Pour survivre, des éleveurs envahissent des champs volontairement ou des agriculteurs occupent des espaces de pâturage. L'implication des nouveaux acteurs comme les commerçants, les militaires et les gouvernants politiques (ministres, gouverneurs, préfets) dans le pastoralisme et les activités agricoles complexifie les rapports déjà conflictuels et fragiles entre les deux groupes (Arditi, 1999, p.569). Dans l'histoire tchadienne des conflits éleveurs-agriculteurs, il est aisé d'observer la facilité avec laquelle les conflits s'amplifient, parce qu'ils sont minutieusement organisés à la base en toute conscience collective, avec un armement et des engins (voitures, motos) prêts à être employés sur le terrain. Dans ce sens, des réseaux de soutien sont constitués et préparés pour intervenir, mêmes dans des situations d'urgence.

### **2.3. Gouvernance politique face au défi des conflits éleveurs-agriculteurs au Tchad**

Les conflits éleveurs-agriculteurs constituent un fait réel dans le contexte tchadien, tout comme dans d'autres pays du continent comme le Mali, le Burkina Faso, la Centrafrique. Ils ne perdent pas de leur force en dépit des mécanismes de leur gestion, de leur règlement et de leur prévention. Il est donc logique de s'interroger sur la pertinence de ces mécanismes mais aussi et surtout sur les capacités de la gouvernance politique de faire face à ces conflits, à l'effet de les contenir dans une perspective durable.

Comme il était signalé précédemment, l'un des facteurs explicatifs majeurs et sous-jacents de la récurrence et de l'acuité des conflits éleveurs-agriculteurs au Tchad est la gouvernance politique. Ardi (1999, p.569) insiste sur le fait qu'il ne faut pas « sous-estimer le poids des facteurs politiques dans la survenue, la gestion et la résolution de ces conflits ». Il poursuit en précisant que « les agents de l'État profitent de leur rôle d'intermédiaires entre les parties pour exiger de l'argent ou du bétail » (p.568). Il est vrai que les gouvernants ont fait d'efforts pour résorber définitivement ces conflits qui ne contribuent de façon significative ni à l'économie

nationale, ni à la promotion des droits de l'Homme, ni même au vivre-ensemble dans la différence et la diversité. Les efforts les plus significatifs sont la création des Comités de Dialogue et d'Entente, en abrégé CDE, constitués essentiellement d'éleveurs et d'agriculteurs peu après la conférence nationale souveraine de 1993 et la réglementation du pastoralisme par la loi n°04 du 31 octobre 1959, puis le code pastoral de 2014 qui a été immédiatement retiré après sa promulgation parce qu'il portait manifestement en lui une partie prise en faveur des éleveurs. Encore faut-il s'interroger sur l'efficacité de ces mécanismes qui peinent à atteindre leurs objectifs.

Les gouvernants politiques se positionnent comme les seules alternatives, et en absolu, de règlement et de gestion des conflits qui surgissent avec une fréquence rapprochée entre les éleveurs et agriculteurs. Souvent, le pouvoir de gestion et de règlement des conflits est transféré aux dépositaires locaux des pouvoirs publics sans réelle adhésion de toutes les forces en présence. Ce qui conduit les leaders communautaires (chefs de canton, chef de village par exemple) responsables de la sécurité et du bien-être des agriculteurs à les considérer comme des soutiens des éleveurs. En général, ils gèrent les conflits dans une approche basée sur des intérêts analogiques ou sur ce qu'il est normal d'appeler la « proximité sociale », "est-à-dire en se fondant sur des relations sociales qui incitent spontanément à la conscience du groupe ou de l'alliance. Il faut entendre par proximité sociale l'ensemble de relations qui rapprochent les êtres humains les uns des autres en supprimant les barrières à ce rapprochement de sorte qu'ils ne s'imposent aucune limite dans leurs actions. Certains dépositaires du pouvoir politique plus proches des éleveurs ou des agriculteurs, en vertu des analogies qui les lient, protègent et défendent leurs intérêts. En général, ils condamnent la partie considérée comme une menace à ces intérêts, ou simplement en étant complaisants ou encore en laissant les conflits se développer jusqu'au niveau le plus culminant. Ce qui permet de dire, en ce qui concerne le Tchad, comme Jean-Marc Ela (1990, p.37) : « l'État est loin d'être neutre

et homogène » dans les conflits qui opposent les éleveurs et les agriculteurs. Il est tout évident que cette situation ne va pas vraiment en faveur de la fin des conflits. Au contraire, une partie prise dans un conflit constitue un nœud de mobilisation et de solidarité au sein des groupes en lutte.

Au Tchad, les conflits entre éleveurs et agriculteurs ne cessent de prendre d'ampleur depuis les années 1990. Les facteurs sus mentionnés ont largement contribué à leur amplification pour qu'aujourd'hui les groupes organisent leur conflit au lieu de mettre en place des mécanismes de leur résolution ou les renforcer s'ils existent. Le conflit organisé ou institutionnel est devenu possible en vertu du support qu'un groupe se considérant plus fort que l'autre reçoit des gouvernants politiques, des militaires ou d'autres acteurs comme les commerçants, les leaders communautaires et associatifs du pays.

## Conclusion

Dans toute l'histoire des sociétés humaines, en Afrique ou ailleurs, les conflits ont existé, prenant diverses formes et débouchant sur des résolutions heureuses ou non. Ceci dit, ils sont naturels et normaux, donc inévitables dans la mesure où les intérêts contradictoires sont omniprésents dans les rapports inter-individuels et inter-groupaux. C'est ainsi que le Tchad est, lui aussi, secoué par des conflits, particulièrement des conflits éleveurs-agriculteurs. Ces conflits ne s'estompent pas du fait d'une multiplicité des facteurs dont la gouvernance politique. Celle-ci manque d'efficacité dans la gestion et la résolution des conflits entre les deux catégories sociales importantes du pays à cause de sa complaisance, de sa partie prise ou du choix non judiciaire de la gestion de ces conflits. Ce triste constat est une réalité au Tchad, plus particulièrement quand il s'agit des conflits éleveurs-agriculteurs. Il est judicieux de privilégier la résolution des conflits éleveurs-agriculteurs par la prévention, la communication et l'application rigoureuse des règles du droit, seule voie du vivre-ensemble entre éleveurs et agriculteurs dans la paix, l'entente et la dignité.

## Bibliographie

### Ouvrages

Albert Le Rouvreur, 1962, *Sahéliens et sahariens du Tchad*. Paris, Berger Levrault.

Aron R., 1984 [1962] *Paix et guerre entre les nations*. Paris, Calmann-Lévy.

Guy Rocher, 1969, *Introduction à la sociologie générale : organisation sociale*, Paris : Seuil.

Jean-Marc Ela, 1990, *Quand l'Etat pénètre en brousse. Les ripostes paysannes à la crises*, Paris : Karthala.

Karl Marx, 1848, *Manifeste du parti communiste*, Londres.

### Articles

Catherine Baroin, 2008 « La circulation et les droits sur le bétail, clés de la vie sociale chez les Toubou (Tchad, Niger) » dans *Journal des africanistes*, vol. 78 (1/2), pp. 120-142.

Claude Arditi, 1999, « Paysans sara et éleveurs arabes dans le sud du Tchad : du conflit à la cohabitation ? », dans Catherine Baroin et Jean Boutrais (sous la direction de), *L'homme et l'animal dans le bassin du lac Tchad*, Paris : IRD, pp.555-573.

Emmanuel Chauvin et al., 2020, « Les conflits, les violences et les risques dans le bassin du lac Tchad », dans Neneck Allah-Kauis. *Conflits et violences dans le bassin du lac Tchad*, Marseille, IRD Editions.

Fathi Triki, 1998, « Pour vivre ensemble dans la dignité », dans UNESCO, *Agir pour les droits de l'homme au XXIe siècle*, Editions UNESCO, pp.163-169.

Leif Brottem, 2021, « La complexité croissante des conflits entre agriculteurs et éleveurs en Afrique de l'Ouest et centrale », dans *Bulletin de la sécurité africaine du Centre d'Etudes stratégiques de l'Afrique*, n°39.

## Autres documents

Gouataine Singué Romain, 2018, *Effets des variabilités pluviométriques sur les systèmes de culture et adaptation des agriculteurs dans la plaine du Mayo-Kebbi (Sud-Ouest du Tchad)*, Université de Maroua, Ecole doctorale de Sciences de l'homme et de la société, Thèse de Doctorat en Géographie.

PND (Plan National de Développement) 2017-2021, adopté par la République du Tchad en août 2017.

RGE (Recensement Général d'Elevage), rapport publié par la République du Tchad en 2015.

Saverio Krätli et Camilla Toulmin, 2020, *Conflit entre agriculteurs et éleveurs en Afrique subsaharienne ?* rapport pour IIED (International Institute for Environment and Development).

Sougnabé Pabamé, 2000, *Le conflit agriculteurs/éleveurs dans la zone soudanaise. Le cas du Moyen-Chari au sud du Tchad*, Ecole Nationale Supérieure Agronomique de Toulouse, mémoire de DEA (Diplôme d'Etudes Approfondies) et de DIAT (Diplôme d'Ingénieur d'Agronomie Tropicale).